



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI 15 OCTOBRE 2018, À 20 H, À L'HÔTEL DE
VILLE**

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENT : MM. Claude Crépeau, directeur
général et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2126-1-2018

M. le maire Robert Bibeau procède à la consultation relativement au règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir les usages autorisés dans la zone C81.

Aucun commentaire n'est fait par les personnes présentes à l'assemblée.

Le projet de règlement 2126-1-2018 est disponible pour consultation auprès des Services administratifs.

1.0
2018-10-392

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 11.1 Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Plan d'action pour la réduction de l'apport en eaux parasites dans le réseau d'égout sanitaire – Mise à jour
- 11.2 Service de la prévention des incendies – Achat d'un camion pompe – Autorisation pour le dépôt d'une soumission

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- 4.1 Rapport des dépenses – 27 septembre au 10 octobre 2018
- 4.2 Règlement 2127-2018 – Règlement décrétant l'emprunt d'une somme de 2 666 400 \$ pour l'exécution de divers travaux dans le parc Casavant-Desrochers – Dépôt et avis de motion
- 4.3 Appel de la décision 7-CD-18 du Comité de démolition – Décision
- 4.4 Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint – Fin de lien d'emploi – M. Roma Arbour
- 4.5 Règlement 2127-2018 – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Signature du protocole d'entente
- 4.6 Signature des effets bancaires, chèques, contrats et autres documents officiels au nom de la Municipalité – Autorisation

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Journalier d'entretien à temps partiel – Fin de la période de probation
- 6.2 Prolongement des infrastructures sur la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption et la rue des Colibris – Directives de changement – Autorisation

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- 7.1 Règlement 2126-2-2018 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir les usages autorisés dans la zone C81 – Adoption
- 7.2 Demandes de dérogation mineure – Acceptation

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- 8.1 Bonification des services et installations sportives du parc Casavant-Desrochers – Octroi de mandat

9.0 REQUÊTES

- 9.1 Les Maisons d'à côté Lanaudière – Soutien financier

10.0 INFORMATION

11.0 AUTRES SUJETS

- 11.1 Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Plan d'action pour la réduction de l'apport en eaux parasites dans le réseau d'égout sanitaire – Mise à jour
- 11.2 Service de la prévention des incendies – Achat d'un camion pompe – Autorisation pour le dépôt d'une soumission

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2018-10-393

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018
comme il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur
l'ordre du jour et l'administration en général.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1

2018-10-394

RAPPORT DES DÉPENSES – 27 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2018

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018
en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit
déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport
annexé à la présente résolution :

• les chèques fournisseurs n ^{os} 44 750 à 44 827 :	691 741,91 \$
• les paiements électroniques :	0,00 \$
• les chèques annulés :	<u>-200,00 \$</u>
Total :	691 541,91 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2

RÈGLEMENT 2127-2018 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE 2 666 400 \$ POUR L'EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX DANS LE PARC CASAVANT-DESROCHERS – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Moi, Jean-Sébastien Hénault, donne un avis de motion à l'effet
d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement
décrétant l'exécution de divers travaux dans le parc Casavant-Desrochers
pour un montant de 2 666 400 \$, ainsi que l'emprunt d'une somme
n'excédant pas 2 666 400 \$.

Soyez avisés que le projet de règlement 2127-P-2018 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation. Par ce projet de règlement, la Municipalité désire procéder à l'amélioration et à la bonification de ses installations sportives dans le parc Casavant-Desrochers.

Le coût des travaux est estimé à 2 666 400 \$. Le financement se fait via un règlement d'emprunt sur une période de 20 ans. Le remboursement est effectué par une taxe spéciale sur l'ensemble des immeubles de la municipalité. Cela représente une charge fiscale d'environ 39,18 \$ sur le compte d'une unité moyenne sans tenir compte des subventions potentielles. Ce projet sera réalisé conditionnellement à l'obtention d'une subvention qui va réduire la charge fiscale d'environ 50 % (19,59 \$).

PROJET DE RÈGLEMENT 2127-P-2018

Règlement décrétant l'emprunt d'une somme de 2 666 400 \$ pour l'exécution de divers travaux dans le parc Casavant-Desrochers

ARTICLE 1 - OBJET

Le conseil est autorisé à procéder à l'exécution de divers travaux dans le parc Casavant-Desrochers, suivant l'estimation du 14 février 2018 préparé par Jonathan Marion, directeur des Services techniques, sous le dossier bonification des services et installations sportives du parc Casavant-Desrochers laquelle estimation est jointe au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 - AUTORISATION

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 666 400 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 - DÉPENSES

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les intérêts, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 666 400 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 - EMPRUNT ET TAXATION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt d'une somme de 2 666 400 \$, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur totale telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5 – AFFECTATION DE COÛTS

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 – RÉDUCTION DE COÛT

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention provenant du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (Phase IV) pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

4.3
2018-10-395

APPEL DE LA DÉCISION 7-CD-18 DU COMITÉ DE DÉMOLITION – DÉCISION

ATTENDU la décision du Comité de démolition concernant une demande présentée par Les Entreprises Dumulong inc. afin de démolir la résidence sise au 3020, rue de la Visitation (12 septembre 2018);

ATTENDU l'appel de cette décision et l'audition s'étant déroulée le 1^{er} octobre devant le conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'absence d'opposition à la demande;

CONSIDÉRANT les arguments présentés, le conseil municipal est d'avis d'autoriser la demande de démolition, sous certaines conditions;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

ANNULER la décision du Comité de démolition 7-CD-18 datée du 12 septembre 2018;

AUTORISER la démolition de la résidence sise au 3020, rue de la Visitation, soit le lot 4 563 720, à la condition que le requérant fournisse une garantie financière équivalente à 33 ⅓ % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation, soit 47 900 \$ et que cette garantie soit remboursée une fois le terrain complètement nettoyé et réaménagé;

DÉCLARER que l'équivalent des taxes actuellement perçues pour le bâtiment démoli soit perçu de façon annuelle, et ce, jusqu'à ce que la construction projetée soit terminée;

DÉCLARER que le requérant devra présenter de nouveaux plans de construction au Comité consultatif d'urbanisme de manière à améliorer la façade de l'immeuble projeté, afin de se conformer au P.I.I.A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2018-10-396

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER ADJOINT – FIN DE LIEN D'EMPLOI – M. ROMA
ARBOUR**

ATTENDU que M. Roma Arbour, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, a annoncé son départ à la retraite;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

PRENDRE acte du départ à la retraite de M. Roma Arbour, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, en date du 3 novembre 2018;

ACCEPTER de monnayer ses congés et autres avantages prévus conformément à la politique administrative et salariale des cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
2018-10-397

**RÈGLEMENT 2127-2018 – MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – SIGNATURE DU
PROTOCOLE D'ENTENTE**

ATTENDU l'octroi d'une subvention pour le réaménagement du parc Casavant-Desrochers;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M Claude Crépeau, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour la bonification des services et installations sportives du parc Casavant-Desrochers, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.6

2018-10-398

**SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES, CHÈQUES,
CONTRATS ET AUTRES DOCUMENTS OFFICIELS AU NOM DE
LA MUNICIPALITÉ - AUTORISATION**

ATTENDU le départ de M. Roma Arbour et l'entrée en fonction de M. Yannick Roy à titre de directeur des finances et secrétaire-trésorier adjoint;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un changement de signataire pour les effets bancaires et les documents officiels de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

AUTORISER à compter de ce jour M. Yannick Roy, directeur des finances et secrétaire-trésorier adjoint, à signer tous les effets bancaires, les chèques et les documents officiels de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2018-10-399

**JOURNALIER D'ENTRETIEN À TEMPS PARTIEL – FIN DE LA
PÉRIODE DE PROBATION**

ATTENDU la nomination de M. Patrick Pelletier au poste de journalier d'entretien à temps partiel, selon la résolution 2018-03-135, laquelle comportait une période de probation de 900 heures;

ATTENDU le rapport ST-18-45 transmis par le directeur des Services techniques, en date du 10 octobre 2018;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

CONFIRMER l'embauche de M. Patrick Pelletier en tant que journalier d'entretien à temps partiel, et ce, à partir du 16 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2018-10-400

**PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE
DES ORMEAUX, LE BOULEVARD L'ASSOMPTION ET LA RUE
DES COLIBRIS – DIRECTIVES DE CHANGEMENT –
AUTORISATION**

ATTENDU le rapport ST-18-44 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 10 octobre 2018;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

AUTORISER les coûts estimés qui sont attribuables aux travaux supplémentaires découlant des directives de changement émises depuis la dernière approbation de travaux supplémentaires, dans le cadre du projet cité en titre pour un montant de 50 359,05 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1
2018-10-401

**PROJET DE RÈGLEMENT 2126-2-2018 – MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE REVOIR LES
USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C81 – ADOPTION**

ATTENDU la recommandation 42 CCU 18 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 9 juillet 2018;

ATTENDU l'adoption par la résolution 2018-09-374 lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2018 du premier projet de règlement 2126-1-2018 et la séance de consultation publique tenue ce jour;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER le projet de règlement 2126-2-2018 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir les usages autorisés dans la zone C81.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
2018-10-402

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE – ACCEPTATION

ATTENDU le rapport DG-18-10 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 15 octobre 2018, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ACCEPTER les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande présentée par Mme Suzie Coursol et M. Pascal Brillon, concernant la diminution de 0,23 mètre de la marge de recul latérale prescrite de 1 mètre pour l'implantation de la remise existante et la diminution de 0,37 mètre de la marge de recul avant prescrite de 7,6 mètres pour l'implantation de la résidence unifamiliale isolée existante au 40, rue Chapdelaine, soit le lot 4 563 109;
- Demande présentée par M. Stéphane Desrosiers concernant la présence d'un bâtiment complémentaire d'une superficie d'environ 250 mètres carrés et d'une hauteur d'environ 8 mètres au 260, rang de la Petite-Noraie, soit une partie du lot 4 737 034;
- Demande présentée par la compagnie 9375-1873 Québec inc., ayant comme représentante Mme Isabelle Tremblay, concernant l'augmentation de 550 millimètres de la hauteur maximale prescrite de 600 millimètres pour les enseignes sur la marquise au 600, rue de la Visitation, soit le lot 4 562 929;
- Demande présentée par Mme Martine Tétreault et M. Jean-François Roy concernant la diminution de 0,06 mètre de la marge de recul latérale prescrite de 2 mètres afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée existante par l'ajout d'un garage adjacent dans la cour latérale opposée au 48, rue Osias-Lapierre, soit le lot 4 562 478.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

SERVICE DES LOISIRS

8.1

2018-10-403

BONIFICATION DES SERVICES ET INSTALLATIONS SPORTIVES DU PARC CASAVANT-DESROCHERS – OCTROI DE MANDAT

ATTENDU la subvention obtenue afin de bonifier les services et installations du parc Casavant-Desrochers;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme d'architectes paysagistes Grenon Hogues Ass., en date du 21 septembre 2018, relativement à la préparation des dessins et devis en architecture du paysage;

ATTENDU la recommandation positive de M. Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ACCORDER le mandat à la firme d'architectes paysagistes Grenon Hogue Ass. pour la préparation des dessins et devis en architecture du paysage, pour un montant de 19 950 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre du 21 septembre 2018 (201829);

FINANCER cette dépense par la Réserve des parcs et terrains de jeux et rembourser celle-ci par un règlement d'emprunt à être adopté concernant l'ensemble du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

REQUÊTE

9.1

2018-10-404

LES MAISONS D'À CÔTÉ LANAUDIÈRE – SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la lettre de M^{me} Gaétane Lefebvre, directrice de l'organisme Les Maisons d'à côté Lanaudière, datée du 12 septembre 2018, concernant une demande d'appui financier dans le cadre de leur collecte de fonds;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à l'organisme Les Maisons d'à côté Lanaudière la somme de 150 \$, dans le but de leur permettre de continuer à offrir des services de qualité adaptés à leurs membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

INFORMATION

11.0

AUTRES SUJETS

11.1

2018-10-405

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DE L'APPORT EN EAUX PARASITES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – MISE À JOUR

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a été saisie, par le biais d'une demande, afin de revoir son plan d'intervention concernant différentes exigences du MDDELCC en regard de la réduction de l'apport en eaux parasites dans son réseau d'égout sanitaire (résolution 2017-07-348);

ATTENDU le rapport ST-18-10 du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu de suivre l'ensemble des recommandations qui y sont stipulées;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

S'ENGAGER à réaliser les mesures compensatoires requises, suivant les recommandations du rapport ST-18-10 ci-annexé (qui fait suite au plan d'action du 21 juin 2017 de la firme Parallèle 54 experts-conseils), pour les années 2018 à 2020. Par le présent engagement, le conseil municipal ne renonce pas au caractère confidentiel dudit document au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.2
2018-10-406

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – ACHAT
D'UN CAMION POMPE – AUTORISATION POUR LE DÉPÔT
D'UNE SOUMISSION**

ATTENDU le compte rendu de la Commission de la protection de la personne et de la propriété, daté du 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que des sommes sont disponibles dans la réserve financière du Service de la prévention des incendies;

Sur la proposition de Robert Groulx

Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

AUTORISER le dépôt d'une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public n° 18-0416 concernant le véhicule Freightliner FL80 2002. Le montant de l'offre soumise ne pourra excéder le montant indiqué dans le rapport 04 CPPP 18;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou, en son absence, le directeur du Service de la prévention des incendies à signer tous les documents nécessaires pour le dépôt de la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le lundi 5 novembre 2018, à 20 h.

13.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 26.

(Signé) Robert Bibeau

Robert Bibeau
Maire

(Signé) David Cousineau

Me David Cousineau
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint